

BILL DE FINANCES N° 4

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill 176, intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1939.

Le bill est lu pour la 1re fois.

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable RAOUL DANDURAND propose la 2e lecture du bill.

—Honorables sénateurs, selon la tradition solennelle, le bill de finances nous arrive à la dernière heure de cette législature. Heureusement pour nous, nous avons déjà eu deux fois l'occasion d'examiner les divers articles de ce volumineux document, et chaque fois nous avons voté un sixième de tous les subsides. Je n'ai donc pas besoin de revenir sur les intéressantes discussions que nous avons eues sur les divers articles formant le total.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 2e fois.)

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, je viens d'apprendre que mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) sera ici bientôt. Je dirai, toutefois, qu'il ne m'a pas manifesté l'intention de faire de longues observations sur le bill mais j'hésite à en proposer la troisième lecture en son absence.

Si l'honorable conseiller privé (l'honorable M. Calder) assis en face de moi est prêt à me permettre de proposer la troisième lecture, je vais le faire.

L'honorable J. A. CALDER: Honorables sénateurs, je suis porté à croire qu'à cette phase de nos délibérations une plus ample étude des crédits est inutile. Nous avons déjà été saisis de bills de finances provisoires en deux ou trois occasions, à cette session et je suis certain que mon très honorable ami (le très honorable sénateur Meighen) a dit tout ce qu'il désirait à cet égard. Il a fait allusion aux folles et énormes dépenses du Gouvernement, à son manque de réflexion dans la préparation des crédits, et ainsi de suite. Je doute fort qu'il y ait rien d'utile à ajouter en ce moment.

L'honorable M. DANDURAND: Alors je propose la 3e lecture du bill.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

SANCTION ROYALE

L'honorable Lawrence Arthur Cannon, député du Gouverneur général étant venu et L'hon. M. DANDURAND.

étant assis au pied du trône, et la Chambre des communes étant venue accompagnée de son Orateur les bills suivants sont sanctionnés au nom de Sa Majesté par l'honorable député du Gouverneur général:

Loi pour faire droit à Frank Roy Hedges.

Loi pour faire droit à Tessie Fields Chambers Henry.

Loi pour faire droit à Marguerite Oldham Jamieson Macdonald.

Loi pour faire droit à Ida Hillman Livermore Woodall.

Loi pour faire droit à Gabrielle-Rachel-Cécile Péliissier de Kermeno de Gouzillon.

Loi pour faire droit à Millicent Barbeau Edmondson.

Loi pour faire droit à Théodore-Charles Grothé.

Loi pour faire droit à Stella Maud Lash Dawes.

Loi pour faire droit à Elizabeth Duznitsky, autrement connue sous le nom d'Elizabeth Dubney.

Loi pour faire droit à Harry Roth.

Loi pour faire droit à Marjorie Ruth Nicholson Lowe.

Loi pour faire droit à Anna Vereszczak Finchuk.

Loi pour faire droit à Aldège Nault.

Loi pour faire droit à Muriel Gladys Jones Roberts.

Loi pour faire droit à Virginia Amelia Loomis Wadsworth.

Loi pour faire droit à Jennie Erdrich Ettenberg.

Loi pour faire droit à Thomas McDade.

Loi pour faire droit à Isabel Boville Clarke.

Loi pour faire droit à Bessie Goldberg Katz.

Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937.

Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.

Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses effectuées et les dettes contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1938, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à être émises par les chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote.

Loi instituant une Commission des transports au Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéro-nefs.

Loi concernant la radio au Canada.

Loi ayant pour objet d'aider à la construction de maisons.

Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1939.

DISCOURS DU TRÔNE

Après quoi il plaît au député du Gouverneur général de clore la troisième session de la dix-huitième législature du Canada par le discours suivant: